

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. — Six mois, 5 fr. 50 c.

INSERTIONS : Réclamés, la ligne 25 c. — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
à Paris, { Dongrel et Bullier jeune;
 { pl. de la Bourse, 33, rue
 { Vivienne;
à Lyon, { chez M. J. Malignon, agent
 { de publicité 14, r. Tupin.BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 1^{er}.
ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
Pour tout ce qui concerne la rédaction,
s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

BULLETIN

Roanne le 5 avril.

L'Assemblée nationale, dans sa séance d'hier, a décidé qu'elle se prorogerait du 6 avril au 19 mai. La droite s'est efforcée, mais en vain, de faire réduire la durée des vacances d'abord à un mois, puis à cinq semaines; le projet de la commission a finalement prévalu. Nous aurons donc six semaines de vacances parlementaires, durant lesquelles le pays jouira, nous n'en doutons point, de cette tranquillité parfaite dont, au mois de novembre dernier, M. Thiers se plaisait à constater l'existence.

La Chambre a continué l'examen du projet de loi sur les commissions administratives des institutions de bienfaisance. La veille, donnant gain de cause à M. Dupanloup, elle avait en se le rappelle, déclaré que dans ces commissions prendrait place, de droit, au moins un ecclésiastique; il semblait juste qu'à côté du médecin de l'âme, le médecin du corps siègeât dans les conseils administratifs des établissements destinés au soulagement des maladies et des misères humaines. La Chambre pourtant n'en a point jugé ainsi, car elle a rejeté une proposition de M. Chevandier conçue en ce sens.

Rien ne nous surprend plus aujourd'hui; l'ordre du jour de l'Assemblée appelle à la séance du 29, le rapport de la 15^e commission sur la pétition du prince Napoléon. M. Fresnaud déclare qu'il ne s'agit ici ni de la personne du prince, ni des institutions dans lesquelles il a occupé une place, mais de la loi de l'inviolabilité du domicile, de la liberté individuelle et avec un aplomb de monarchiste, il plaide, à son insu, non la cause du prince, mais celle des citoyens qui, vingt-un an auparavant défendaient le droit et la loi, citoyens représentants du peuple, généraux, écrivains, négociants, ouvriers, paysans, que le cousin du prince envoyait périr à l'étranger, à Lambessa ou à Cayenne.

Oh! si, dit le *Rappel* à ce sujet, la République est coupable, n'est-ce pas d'être trop douce avec les princes? N'est-ce pas de se laisser duper par tous les rejets impériaux et royaux? N'est-ce pas de ne pas dire à ces prétendants sans vergogne qui osent demander qu'on leur applique la loi: — Oui, je vais te l'appliquer, la loi; la loi qui frappe la trahison, la loi qui frappe le vol, la loi qui frappe l'assassinat, la loi qui frappe tous les crimes dont tu as été complice, puisque tu en a partagé le produit!

Depuis la grande séance du 29 novembre dernier, les royalistes n'avaient point dirigé contre le gouvernement de la République, contre M. Thiers, d'attaque plus violente et plus acharnée que celle dont nous avons eu aujourd'hui l'émouvant et lamentable spectacle. Jamais coalition ne s'est montrée plus audacieuse et plus éhontée. C'était plus même qu'une coalition: la soudaineté de l'effort, l'obstination de la lutte décelaient une véritable conspiration, dès longtemps méditée dans le secret des conciliabules monarchistes. Personne n'aurait pu prévoir, en effet, que les purs royalistes de l'extrême Droite, que les fidèles de M. le comte de Chambord, que les orléanistes du Centre droit allaient prendre texte d'une pétition du personnage qui répond au nom de Napoléon Jérôme, pour essayer d'infliger au gouvernement un blâme que sa dignité lui commandait de ne pas accepter, de quelque phrase douceuseuse qu'on voulût bien l'envelopper.

Mais, heureusement, la France n'a vu dans cette attaque qu'une tentative cynique des bonapartistes contre le gouvernement, qui n'a été sauvée encore une fois d'une crise fatale, que grâce au vote de la gauche radicale.

La coalition orléano-légitimo-bonapartiste a été battue par 347 voix contre 291.

Le *Journal officiel* a promulgué la loi, récemment votée, qui porte ratification du nouveau traité fixant la démarcation de nos frontières du côté de l'Allemagne.

La discussion sur la municipalité de Lyon a été interrompue le 1^{er} avril par un inci-

dent véritablement scandaleux qui a déterminé la levée de la séance au milieu d'une agitation tumultueuse.

Il est difficile d'admettre que la droite, en protestant — et dans quels termes! — contre l'emploi d'un mot fort inoffensif et parfaitement admis dans le langage littéraire, ait fait autre chose que saisir un prétexte longtemps attendu. Quoi! tout une partie de la Chambre se serait trouvée offensée de ce que M. Le Royer, en faisant allusion aux arguments dont s'était servi M. de Meaux, aurait parlé du « bagage de M. le rapporteur! » En vérité, est-ce vraisemblable?

Il est clair qu'un mobile secret dictait à la droite la conduite inqualifiable qu'elle a tenue. Oubliant le respect dû au président de l'Assemblée, les monarchistes se sont conduits de telle sorte que l'honorable M. Grévy a cru devoir manifester son intention de quitter de pénibles fonctions qu'il n'a jamais sollicitées.

Dans la soirée, une foule de députés de tous les groupes sont allés prier M. Grévy de revenir sur sa première résolution; mais nous avons le regret d'apprendre que, jusqu'ici, toutes les sollicitations seraient restées sans résultat. M. Grévy, dont le caractère et l'impartialité ont su commander l'estime générale, s'est trouvé légitimement offensé par l'attitude hostile des membres de la droite.

Cette nouvelle crise est, à coup sûr, déplorable. Que dira le pays en lisant le compte rendu de la séance d'hier? Comment appréciera-t-il la conduite d'une partie de ses représentants? Nous ne croyons pas qu'il existe, dans toute notre histoire parlementaire, rien qui se puisse comparer à cet incident provoqué par un seul mot, mot banal et sans conséquence.

Quant à la presse étrangère, son opinion est faite sur l'Assemblée de Versailles; et la dernière séance ne pourra que confirmer cette opinion. Déjà les feuilles anglaises avaient, à la suite des débats de samedi, fort durement apprécié les menées de la droite; les journaux conservateurs, particulièrement, avaient porté le jugement le plus sévère sur les intrigues du centre droit, qui, sans attendre la libération complète du territoire, s'efforce de renverser le gouvernement. Combien ce langage des feuilles étrangères ne serait-il pas plus rigoureux, lorsqu'elles sauraient que c'est passé hier à l'Assemblée de Versailles?

Le *Journal des Débats* insère aujourd'hui un article où le traité d'évacuation se trouve examiné au point de vue de l'intérêt du Trésor. Il résulte de cet article, appuyé sur des chiffres incontestables, que le traité procurera au Trésor un bénéfice, de 108 millions 400,000 francs, « ce qui, ajoute avec raison l'auteur de ce travail intéressant, confirme une fois de plus le mot si connu du baron Louis, qu'avec une bonne politique on a toujours de bonnes finances. »

Nous voyons avec satisfaction que le gouvernement s'est mis d'accord avec la commission sur le projet de loi relatif aux indemnités. Les départements, d'après ce projet, recevraient une seconde allocation de 100,049,280 fr. 65 c.; il serait payé, d'autre part, à la ville de Paris, 140 millions.

Un journal de Vienne, le *Wanderer*, annonce que « des négociations se poursuivent activement entre Rome et Berlin, dans le but d'amener la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre l'Allemagne et l'Italie. »

Cette nouvelle n'est malheureusement que trop vraisemblable. La politique suivie par l'empire dans la question romaine nous a fait perdre tous les fruits de la campagne de 1859. Et si l'Italie se jette aujourd'hui dans les bras de l'Allemagne, n'est-ce point parce qu'elle se voit menacée, à chaque instant, par les partis légitimiste et catholique, d'une nouvelle intervention à Rome, pour le jour où le comte de Chambord remonterait sur le trône de Louis XIV?

On écrit de Versailles :
Au début de la séance, du 1^{er} avril s'est produit d'abord un petit incident des plus édifiants.
M. Wolowski demande qu'on remette à

vendredi la nomination de la commission de permanence, fixée déjà par un vote à jeudi.

Cela n'a l'air de rien, au premier abord, sinon d'un de ces déjugements dont l'Assemblée versaillaise a déjà donné tant d'exemples.

Mais voici la vraie raison : Jeudi a lieu la réception du duc d'Aumale; toute la droite y est convoquée et ne veut manquer pour rien au monde cette fête princière; M. de Broglie, M. d'Audiffret et Compagnie jaunissent à vue d'œil en face de cette triste alternative, ou de manquer l'occasion de faire, à côté du pont des Arts, une petite manifestation royaliste, ou de renoncer à faire triompher leur cabale dans l'élection de la commission de permanence.

Mais ils n'osaient faire à la Chambre une proposition qui leur permet de remplir à la fois leurs obligations de courtisans et d'intriguants; c'est alors qu'ils ont circonvenu l'honorable M. Wolowski qui, sans s'en rendre compte, j'en suis bien convaincu, s'est fait l'instrument de la petite manœuvre orléaniste.

La gauche naturellement a combattu la motion et a demandé les raisons de cette manœuvre de girouette; mais des raisons... on ne pouvait en donner; il n'y en avait qu'une seule, et celle-là ne pouvait s'avouer. On vote : la droite entière et le centre droit se lèvent pour les trois gauches et deux ou trois purs de l'extrême droite votent contre. Il y a évidemment doute; cependant, après quelques instants d'hésitation, le bureau se décide en faveur de la fixation à vendredi, et les annales de l'Assemblée comptent une volte-face de plus.

On lit dans le *Rappel* :

Les journaux des honnêtes gens ont si peu parlé d'une mesure que vient de prendre le conseil d'Etat, que nous nous en empressons de la leur faire connaître :

Le conseil d'Etat vient d'ordonner qu'il soit pris hypothèque sur les biens personnels de MM. Janvier de la Motte, Chérel et Boulanger, en rendant ceux-ci responsables des déficits constatés au détriment de l'Etat ou des particuliers dans la gestion de leurs fonctions.

La justice ommencerait-elle à donner signe de vie?

Un décret inséré ce matin au *Journal officiel* convoque pour le 27 avril les électeurs des Bouches-du-Rhône, de la Corrèze, de la Gironde, du Jura, de la Marne, du Morbihan, de la Nièvre et de la Seine, à l'effet de compléter leur représentation législative.

Quatre autres départements ne sont qu'incomplètement représentés : la Charente-Inférieure, la Guadeloupe, le Loir-et-Cher et le Rhône; mais, dans ces circonscriptions, les vacances parlementaires ne se sont produites que depuis fort peu de temps.

Il y a quelques jours, nous avions le regret d'annoncer que le *Republicain de l'Est* venait d'être frappé d'interdiction. Nous apprenons aujourd'hui que la *Republique*, de Besançon, vient d'être suspendue pour quinze jours, par suite de la publication d'un article appréciant une séance à la Chambre.

Si cette manière d'agir à l'égard de la presse venait à se propager, il n'est pas un journal qui pût dire un seul mot des débats de l'Assemblée. D'autre part, nous nous demandons s'il est permis de critiquer à Paris le langage et la conduite de la droite monarchique, lorsque cette critique est interdite et sévèrement punie à Besançon. Y a-t-il donc en France autant de façons de traiter la liberté de la presse qu'il y a de départements ou de journaux?

M. Grévy n'a pas retiré sa démission. Malgré les manœuvres de la droite et du centre droit, on a finalement procédé au scrutin pour la nomination d'un président; et c'est alors que le centre droit a produit son candidat, M. Buffet, lequel a recueilli 231 voix contre 349 données à M. Grévy.

On annonce que M. Grévy, dans une nouvelle lettre adressée aujourd'hui même à l'Assemblée, a décliné le pénible honneur de présider nos tristes débats parlementaires.

Quels seront, dès lors, les candidats mis en avant pour recueillir le lourd héritage de

M. Grévy? La droite et le centre droit continueraient, paraît-il, à porter M. Buffet; le centre gauche soutiendrait M. Martel, dont le choix n'est pas de nature à beaucoup satisfaire les républicains.

La conspiration du centre droit est aujourd'hui connue. Les *bonnets à poil* aspirent à s'emparer de toutes les positions gouvernementales, dans la pensée de se rendre maîtres de l'heure de la dissolution ainsi que de la direction des prochaines élections.

Et nous ne voyons dans tous les candidats qui sont mis en avant pour remplacer M. Grévy, aucun nom qui nous rassure complètement.

Nous ne pouvons nous expliquer l'attitude de M. de Goulard dans la séance du 3 avril. Il est veu, contrairement à ce qui avait été dit des résolutions prises dans le conseil des ministres, se rallier, dans la question de la municipalité lyonnaise, au projet de la commission, au lieu de s'en référer au projet primitif du gouvernement.

Si le gouvernement, mieux placé que tout autre pour savoir la vérité, avait rédigé ce projet, c'est évidemment qu'il le croyait suffisant pour répondre aux nécessités de la situation. Pourquoi donc se déjuge-t-il aujourd'hui, et va-t-il au devant des désirs d'une commission qui, nous le croirons jusqu'à preuve contraire, va comme toutes les commissions nommées depuis quelque temps, au delà des sentiments de l'Assemblée? Pourquoi persévérer dans un système de concessions dont on sait si peu de degré au gouvernement, et qui ne semble avoir d'autre résultat que celui d'accroître les exigences de la droite?

Elle vient de donner, à propos de la formation des listes de candidats à la commission de permanence, une nouvelle preuve de l'esprit d'exclusivisme et de domination qui l'anime constamment. Vingt-cinq commissaires sont à élire, et la droite ne consent à inscrire sur sa liste que trois républicains. Ce n'est qu'en présence de l'attitude très ferme de la gauche, résolue à protester contre l'exclusion dont elle était l'objet, que la droite a fini par porter sur sa liste huit noms tirés de la gauche.

L'élection de la commission de permanence n'est point la seule à laquelle l'Assemblée ait à procéder aujourd'hui; il lui va falloir donner un successeur à l'honorable M. Grévy. La gauche, nous l'avons dit, votera pour M. Martel; le centre droit aurait voulu porter M. d'Audiffret-Pasquier; mais le groupe orléaniste a dû, bien à regret sans doute, abandonner son candidat préféré pour reporter ses voix sur M. Buffet. Ainsi l'a voulu la droite, qui a mis cette condition à son concours, dont le centre droit sait trop bien qu'il ne peut se passer.

Les nouvelles qui nous arrivent d'Espagne prouvent bien que l'indiscipline de l'armée, la mollesse des généraux espagnols font toute la force des carlistes. Les feuilles légitimistes ont fait grand bruit de la prise de Ripoll par les bandes du prétendant.

La lettre fort intéressante que nous adresse notre correspondant de Madrid réduit ce fait d'armes à sa juste valeur. 3,000 carlistes, ayant avec eux douze pièces d'artillerie, ont cerné et pris 90 malheureux carabiniers; puis, ils se sont enfilés à l'approche d'un corps de 600 hommes, entre les mains desquels ils ont laissé deux canons. Tel est, en peu de mots, l'exploit des carlistes à Ripoll.

En outre, les dépêches de Madrid nous annoncent que les cabecillas Saballs et Santa-Cruz auraient été battus complètement par les troupes régulières.

L'agitation ne semble point près de se calmer à Barcelone et à Malaga. Notons pourtant ce fait, que depuis quelques jours les carlistes ne sont point heureux dans leurs rencontres avec l'armée régulière. Nous avons dit que le trop fameux curé Santa-Cruz, battu et forcé de fuir, avait été sur le point d'être pris.

Malheureusement il a pu s'échapper; mais, en revanche, son collègue Saballs a éprouvé, lui aussi, un sérieux échec. En dernier lieu on signale, d'une façon très affirmative, une victoire remportée sur les carlistes par le colonel Cabrinety.

Le National apprécie comme suit la conduite des monarchistes à l'Assemblée du 1^{er} avril :

Il est grandement temps que la fin de la semaine arrive et mette un terme au triste spectacle que présente depuis quelque temps, au yeux du monde entier, une partie de la représentation nationale française.

Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que les hommes qui offrent ce spectacle sont justement ceux qui se piquent d'être la fine fleur de la nation, les représentants de la noblesse et des classes les plus éclairées et les plus policées de la nation.

Fort heureusement, l'étranger, qui a les regards sur nous, sait à quoi s'en tenir sur cette classification et sur les mérites comparatifs des diverses classes de la société française.

Les passions monarchistes qui fermentent dans le cœur des membres de la droite, la rage qu'ils éprouvent de sentir le pouvoir leur échapper, d'assister à l'impuissance de leurs intrigues qui tournent contre eux-mêmes, de voir la tombe politique s'ouvrir sous les pas de tous ceux qui ne s'inclinent pas devant la République ; tout cela a troublé la tête des membres qui siègent à la droite de l'Assemblée au point de leur faire perdre par moment toute raison et toute notion du juste et de l'injuste.

Nous ne saurions expliquer autrement la scène de folie furieuse et d'insubordination contre l'autorité du président de l'Assemblée, qui a forcé M. Grévy de lever hier inopinément la séance, et qui a amené ce président intègre et juste par excellence à une démission sur laquelle on prétend qu'il est résolu à ne revenir à aucun prix.

Lorsque le pays connaîtra les détails de cette scène inqualifiable, il s'élèvera nous en sommes convaincu, de toutes parts un immense cri d'indignation qui réveillera MM. les royalistes de leur hallucination en leur faisant comprendre que leur conduite n'a d'autre résultat que d'accélérer l'heure de leur retraite et d'en démontrer à tous l'urgence nécessaire.

Mais il est essentiel que le pays connaisse, dans ses moindres détails, cet incident, et sache la cause qui a mis en si grande effervescence toute la droite ; il est bon qu'il apprenne que MM. les royalistes n'ont pas craint de briser un des principaux rouages du gouvernement qui conduit si fructueusement et si honnêtement les affaires de la France, qu'ils n'ont pas hésité à s'insurger contre l'autorité du président de l'Assemblée, parce qu'un orateur républicain, des plus dignes et des plus modérés, s'était servi, en parlant de la commission relative à la municipalité lyonnaise, dont M. de Meaux est le rapporteur, de cette expression : « le bagage du rapport. »

D'ailleurs, le ton pris en circonstance par M. Le Royer, et l'explication qu'il s'est empressé de donner d'une expression acceptée dans les Assemblées les plus littéraires, aurait dû faire tomber toute l'effervescence de la fureur frénétique qu'elle avait provoquée, si cette fureur n'avait pas été tenue en réserve pour la première occasion où la droite trouverait à en user contre tout ce qui appuie la République.

On lira, dans tous ses détails, cet incident incroyable dans le compte-rendu sténographique de l'Assemblée.

On y verra que tous ces monarchistes, tous ces prétendus représentants de la délicatesse française, ont trouvé, en s'associant à la déplorable exclamation de M. de Grammont, que le mot *bagage*, pris comme nous venons de le dire, était impertinence.

De plus, ils se sont révoltés contre le rappel à l'ordre, infligé avec tant de raison et de justice par le président de l'Assemblée à M. le marquis de Grammont pour cette expression d'impertinence que « personne, a-t-il judicieusement ajouté, ne peut souffrir. »

La droite, que le sang-froid et la haute raison de M. Grévy n'ont pu ramener à la saine appréciation de la situation, a persévéré dans la voie où M. de Grammont l'avait entraînée, avec un tel acharnement, que le président s'est cru dans la nécessité, pour couper court à la scène scandaleuse qui se passait, de lever la séance.

Que la France sache, donc que grâce à ceux qui veulent, malgré elle, rester ses représentants, elle a été sur le point d'être plongée dans une crise parlementaire des plus graves pour une question qu'il eût suffi pour trancher, de recourir au dictionnaire de l'Académie ; le dictionnaire, en effet, aurait prouvé que le mot *bagage* n'a jamais eu la moindre signification injurieuse, tandis que le mot *impertinence*, employé comme il l'a été, n'a d'autre caractère que celui de cette impertinence qui était attribuée tout à fait à tort au mot *bagage*.

I. ROUSSET.

DE LA RÉPUBLIQUE

Il y a de singuliers gens, qui n'hésitent pas à vous dire : « Qu'est-ce que c'est que votre République ? C'est un gouvernement trop simple, un gouvernement à trop bon marché ! Un Président, qui est un petit bourgeois, et qui loue un chalet pour sa saison d'été, cela a-t-il le sens commun ? Parlez moi d'un roi, d'une cour, d'un empereur et de tout ce qui s'en suit ! cela fait aller le commerce, cela répand l'argent à flots ! »

— Fort bien ! mais quel argent ? Le mien, le vôtre, celui que l'on tire de nous tous, et principalement du pauvre monde, qui, proportions gardées, paye plus que le riche et est bien plus chargé. Pour que cet argent se répande ainsi de haut en bas, il faut d'abord qu'il ait monté de bas en haut. Encore s'il retournait à ceux qui l'ont gagné ! Mais la plus grande partie s'arrête aux mains de gens qui ne le gagnent guère. Croyez moi, nous perdons à ce circuit-là.

Cela me rappelle un autre circuit, qui m'étonne toujours. Avez-vous remarqué avec quel soin étrange les balayeurs des rues de Paris, surtout de celles qui sont des fleuves de macadam, poussent dans la bouche des égouts ces flots boueux, qui après cela les obstruent ? En effet, chaque nuit, d'autres malheureux hommes sont occupés à repêcher avec des seaux toute cette boue liquide, par les puits qui sont au milieu de la

chaussée, et à l'emporter dans des tombereaux. Ne serait-il pas bien plus simple et bien moins coûteux de la mettre dans les tombereaux d'abord, avant de lui avoir fait faire ce voyage souterrain par la bouche des égouts ?

Il en est à peu près de même de notre argent. A quoi bon le pousser d'abord dans la bouche, des empereurs, et le faire voyager par des canaux obscurs, d'où on le retire à grand-peine ? Tout cela est en pure perte.

N'est ce pas nous enfin qui payons le festin de ces parasites ? Et vous trouvez que notre bonheur est grand si quelques miettes retombent sur nous ! Vraiment, vous n'êtes pas difficile ! Nous aimons mieux ne pas avoir à payer ces ripailles de malhonnêtes gens et n'en pas ramasser les miettes.

Et encore, voulez-vous que je vous dise ? l'argent que coûte une liste civile est la moindre partie de nos dommages. Bien mieux ! le gaspillage et le pillage qu'entraîne toujours une cour ne sont rien encore. Ce qui est plus grave, plus désastreux, c'est le développement du parasitisme et de la servilité, sans parler de la vénalité et de la débauche.

Une cour est une pépinière de vices, d'exemples funestes, de sentiments faux et malsains, anti-patriotiques, anti-égalitaires, anti-rationnels, anti-humains. La vanité, l'envie, la fourberie, la trahison, la cupidité y croissent comme dans leur terrain propre.

La corruption se répand de proche en proche, inoculée à la nation cette gangrène qu'on a pu voir pendant vingt ans, et dont il est si difficile de guérir, qu'aujourd'hui même, après tant de terribles opérations chirurgicales, la défaite, l'invasion, le démembrement de la France, il se trouve encore des parties qui ne sont pas cautérisées et qui, si l'on n'y veillait bien, pourraient régèter tout le reste.

Se plaindre de ce que la République est un gouvernement à trop bon marché, trop simple, trop honnête, trop clair, où l'on ne peut pas pêcher en eau trouble, — c'est se plaindre, comme on dit, que ta mariée est trop belle.

Emile DESCHANEL.

Les défenseur du trône et de l'autel

Si nos lecteurs veulent être édifiés sur l'esprit dont sont animés les défenseurs du trône et de l'autel, nous leur recommanderons de méditer les paroles prononcées, dans une conférence qui vient d'avoir lieu à Lyon, par un légitimiste exalté, M. de Mun, officier d'ordonnance du gouverneur de Paris, qui colporte son éloquence de ville en ville et semble s'occuper beaucoup plus de la fondation de cercles catholiques que de ses fonctions militaires.

On verra par ce qui suit, qui ne peut donner qu'une faible idée du discours contre la raison de ce singulier Pierre l'hermite déguisé en cuirassier, prêchant la croisade à quelles déclamations inouïes se livre l'orateur royaliste, qui déclare à toutes les conquêtes de la Révolution une guerre acharnée.

Le gouvernement de combat vient de trouver son précurseur sur les bords du Rhône. Ce précurseur est apparu sur la montagne de Fourvières, féconde en miracles, sous l'uniforme de capitaine de cuirassiers ; il s'appelle M. le comte de Mun, officier d'ordonnance du général Ladmiraute en temps ordinaire, et pour le moment missionnaire et confesseur des saines doctrines sociales.

M. de Mun, devant un auditoire trié dans tout ce que Lyon compte de chrétiens bien rentés, a prononcé, jeudi dernier, un grand discours qui n'est autre chose qu'un appel violent à la guerre civile. En attendant de dégèner pour remettre chacune en son lieu la classe dirigeante et la classe dirigée, M. de Mun s'essaye à l'éloquence de tribune. Ses divers essais n'ont pas été heureux, et son dernier surtout se ressent plus de la caserne que de l'école. On dirait que le capitaine de cuirassiers est en tournée d'inspection pour les doctrines.

D'autres pactisent, M. de Mun ne pactise pas. Chez lui, le conservateur ne se sépare pas du cuirassier ; mais c'est trop peu dire de l'appeler M. de Mun conservateur. Il est plutôt restaurateur, ce terrible, ce farouche, cet implacable M. de Mun, et sur la révolution, il exécute une charge à fond digne d'entrer en parallèle avec celle de Reischaffen.

D'abord, il ne veut pas de 89...

Effaçons ! Il ne veut pas de légalité, qui est un dogme brutal et un mensonge ! Poin de l'égalité qui passerait le niveau sur M. de Mun...

Il n'est pas vrai qu'il n'existe pas de distinctions sociales et qu'il faille les effacer... Si M. de Mun n'était pas comte et capitaine, est-ce qu'il parlerait aussi bien ? Voyez M. de Lorgeril, et comparez à M. Thiers.

La liberté !... Fi !... Est-ce qu'on parle de cette dévergondée en bon lieu ? Supprimée, la liberté !

La fraternité ! Oh ! messieurs, nos pères ont connu les douceurs de la fraternité. Voilà qui est asséné ! La fraternité ne s'en relèvera pas !

Puis Louis Blanc a son tour, puis Victor Hugo, puis la franc-maçonnerie, sur laquelle M. de Mun exerce ses plus savants moulins ! Il n'épargne rien, ce terrible officier de tout ce qui, de près ou de loin, tient à la Révolution. Il veut en finir et il en finira, car il y a urgence pour que l'auditoire de M. de Mun reprenne la direction de la chose publique qui lui revient de droit. Pour ce faire, M. de Mun convoque les ouvriers, et notamment ceux de la Guillotière, très portés, comme on sait, à mordre à des si séduisantes amorces.

La péroraison finit par ce cri, auquel on reconnaît le fervent chrétien : Ah ! pour ceux-là (les révolutionnaires) pas de pitié, car ils ne sont pas le peuple, ils sont l'enter !

Tels sont les propos des hommes de la première couche. Et il y avait là des colonnes, brochant sur des jésuites, et des dames chrétiennes, et des jeunes gens fleuris de roses bleues, du beau monde enfin, jusqu'à des gendarmes. Que va dire M. de Goulard ? que va dire le général Ladmiraute ? Nous votons, nous, pour quinze jours d'arrêt pour s'être occupé, publiquement et en uniforme, de matières politiques. C'est tout ce que mérite l'éloquence de M. de Mun. S'il n'encourt aucun blâme de la part de ses chefs, rien n'em-

pêchera un officier du train, roturier et démocrate, de prêcher une croisade à fond contre les classes dirigeantes ! Puis viendront des dragons, des chasseurs, etc., et nous verrons un joli tohu-bohu, ce dont Dieu nous préserve, le général de Cissey aidant.

J. DOUCET.

M. de Cissey a dû nécessairement autoriser cet officier à abandonner son service pour ce transformer en commis-voyageur politique ; il est donc permis de se demander quelles raisons ont pu déterminer le ministre de la guerre à faire de tels loisirs à M. de Mun, dont le langage dépasse en violence tout ce que l'on a pu lire dans les feuilles ultramontaines.

Si M. Chavéy avait endossé un uniforme de chasseur ou de dragon, M. de Goulard aurait-il envoyé des gendarmes pour protéger ses auditeurs nombreux à la dernière conférence contre les clameurs des cléricaux plus ou moins imberbes ?

Si non pourquoi laisse-t-il divaguer M. le comte de Mun ?

Lettre de l'abbé Célestin.

A M. le marquis de X..., membre de l'Assemblée nationale.

Monsieur le marquis,

C'est avec une grande contrition de cœur que je vous trace ces lignes. La providence nous éprouve durement. Nous roulons du positivisme dans l'athéisme et de l'athéisme dans l'abomination de la désolation. Plus de frein, plus de morale, plus de société, plus de religion ; nous sommes perdus.

Pardonnez-moi la véhémence de mon langage. Ce n'est pas à vous que mes reproches s'adressent. Vous êtes un saint, vous, un intrépide défenseur de l'Eglise et du roi. Nous avons lu votre admirable dernier discours avec une indicible jubilation. Oh ! que j'aurais voulu vous voir et vous entendre quand vous avez été, du haut de la tribune, ce tyran en lunettes qui se fait appeler Président de la République ; que vous avez été fier et beau quand vous vous êtes écrié : *Cet homme funeste !* Cela m'a rappelé le jour où Jacques votre cuisinier ayant brûlé un plat vous lui avez dit : *Jacques je vous chasse !* Quelle dignité, quelle virulence, quelle vérité surtout dans ce mot : *Cet homme funeste !* Comme cette apostrophe vigoureuse a dû faire pâlir l'homme sur son banc et glacer d'épouvante ses ministres et ses courtisans ! Ah ! si tous vos collègues de la droite vous ressemblaient. Mais hélas ! ils ne vous ressemblent pas. Ah ! Monsieur le Marquis, votre pauvre abbé est triste, votre pauvre abbé songe à notre saint roi qui est en exil, à notre Saint-Père qui est en prison dans son palais du Vatican ; votre pauvre abbé se demande ce que doivent penser ces deux auguste victimes quand elles tournent leurs yeux mouillés de larmes vers cette Assemblée, qui devait être la colonne de l'Eglise et du droit divin. Qu'a-t-elle fait pour son roi ? Qu'a-t-elle fait pour son Dieu ?

Rappelez vous vos promesses faites au pied des autels ou dans l'ombre sainte des confessions. Vous deviez fermer la bouche à l'Exécutif, et l'exécutif, plus arrogant que jamais, se moque, avec ses amis les Jacobins, de votre faiblesse et de votre ineptie.

Vous deviez supprimer la mauvaise presse, au nom de la liberté, et la mauvaise presse insulte aux miracles, aux pèlerinages, aux congrégations, à toutes les choses respectables.

Vous deviez extirper cette chose infâme qui s'appelle la République, et vous vous êtes aidés à l'établir ; vous lui avez donné des lois. Vous deviez épucher un à un les ministres de ce Thiers dont je rougis de prononcer le nom, et Simon le communisme, Rémusat le libérateur, Dufaure le janséniste, empoisonnent l'Officiel de leur éloquence empestée.

Vous deviez prendre d'assaut les préfectures et les sous-préfectures, et tous les postes administratifs sont occupés par des impies.

Vous deviez suspendre les conseils municipaux nommés par la canaille, et cette vermine démagogique s'étend plus que jamais sur le pays, et au moment où je vous parle, notre maire est ses adjoints menaçant de retirer à nos frères de la doctrine chrétienne la subvention qu'ils leur jetaient comme une aumône.

Enfin, vous deviez rétablir le Pape dans son pouvoir temporel et don Carlos sur le trône de ses pères ; et le Pape gémit entre les mains des infidèles et don Carlos n'a d'espoir que dans la vaillance du bon curé Santracruz, un héros méconnu.

Voyons, de bonne foi, quels services avez-vous rendus à notre cause ? Vous avez fait, j'en conviens, des discours fort éloquents. Mais vos actes, où sont vos actes ? Avez-vous restreint le suffrage universel, cette peste du pays ? Avez-vous supprimé le scandale du mariage civil ? Avez-vous rétabli les majorats et la loi du sacrilège, ces deux institutions sans lesquelles il n'y a ni sécurité pour l'Etat ni dignité pour l'Eglise ? Avez-vous jeté seulement les premières pierres de cet édifice que notre Bâtisseur appelait avec tant d'a-propos le *Gouvernement de combat* ? Non, de tous vos conciliabules, de toutes vos délibérations il n'est sorti que du vent. Et vous vous dites les amis du trône et de l'autel ! Vous, des amis ! vous qui vous laissez prendre aux paroles dorées des Broglie, des Audiffret-Pasquier ! Vous, les dupes de ces renégats qui vendent leur Roi et leur Dieu dans le vain espoir d'un portefeuille terrestre et transitoire ! Seigneur, éloignez de nous de semblables amis, et si vous nous aimez, rendez-nous Gambetta !

Trompés dans notre attente, nous comptions sur les Prussiens. Les Prussiens, dans ce siècle maudit, sont les représentants de la justice céleste, les gendarmes de la Providence. C'est Dieu lui-même qui les a armés, bottés, sanglés, éperonnés, qui leur a mis sa verge dans les mains et qui a dit à leur roi : *Guillaume allez châtier ce peuple*. Nous espérons, dans la simplicité de notre cœur, que leur règne en France serait long, qu'ils bâillonneraient cette nation impie, qu'ils la tiendraient foulée sous leur talon de fer jusqu'au jour désiré où l'oriflamme de Saint-Louis remplacerait sur nos monuments l'infâme loque tricolore, symbole détesté de la Révolution ! Vain espoir, déception amère ! Voilà que les Prussiens se retirent,

voilà que la verge est brisée, voilà que l'Eglise reste seule et désarmée en face de la démagogie triomphante, et voilà que, par une juste punition du ciel, la dissolution menace l'Assemblée. la dissolution du tombeau ! Oui, dans quelques mois, cette Assemblée bénie du Pape, cette Assemblée pour laquelle nous avons brûlé tant de cierges et dit tant de neuvaines, cette Assemblée, qui n'a rien fait et rien empêché, cette Assemblée ne sera que cendre et pourriture. *In pulverem revertetur*. Déjà elle sent la mort autour d'elle, le fossoyeur l'attend et les vers la réclament.

Encore une fois, je vous prie, Monsieur le Marquis, de me pardonner la liberté de mon langage. Vous êtes je le répète avec joie et orgueil, un des rares hommes justes de notre siècle. A côté des Dahirel, des Lorgeril, des du Temple, vous avez combattu le bon combat. Aussi quand viendra le jour du grand jugement, Dieu ne vous confondra pas avec les Cumont, les Ernoul, les Saint-Marc-Girardin et autres apostats. Il vous ceindra la tête de rayons, vous mettra en main le lis de nos rois et vous enverra vers les fontaines saintes, auprès de ses vierges et de ses confesseurs, chanter le cantique de l'Agneau.

Je suis, Monsieur le Marquis, avec respect et admiration,

Votre abbé bien humble et bien contrit.

CÉLESTIN.

Post-scriptum. — J'ai le bonheur de vous apprendre que votre Gaston se fortifie de jour en jour dans les bons principes qu'il a sucés avec le lait de Madame la Marquise, sa digne et respectable mère. Cet enfant est doué d'une sagesse précoce qui m'étonnerait si je ne savais pas qu'il est sorti de vous. Il trouve des mots d'une naïveté sublime, tels que Dieu les inspirait au petit Joas, et tels qu'il les inspire encore (mais trop rarement hélas !) aux descendants des grandes familles privilégiées. Nous lisions l'autre jour, à la veillée, dans la *Gazette de France* le récit des exploits de nos chers amis, les carlistes. Je vis tout-à-coup Gaston se lever et s'écrier avec transport : « Ah ! si j'étais grand, moi aussi j'arrêteraient les diligences ! » Madame la Marquise, tout émue, l'embrassa en lui disant : Gaston, vous êtes un ange ! Je l'embrassai aussi pour ce bon sentiment, venu du cœur, et je crois, tant j'étais touché, que si je n'avais été retenu par le respect dû à son rang, j'aurais embrassé aussi Madame la Marquise.

Le Patriote.

On nous communique la pétition suivante, qu'on signe dans les communes intéressées :

A MM. les membres du Conseil Général DE LA LOIRE.

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur la nécessité de rectifier, pour le raccourcir, le chemin vicinal de grande communication n° 8, de Changy à Boën, qui sert à relier le Forez au Roannais par la rive gauche de la Loire.

A l'appui de notre demande nous vous soumettons les explications suivantes :

Il n'existait autrefois de Saint-Germain-Laval à Roanne, d'autre voie de communication que la route départementale n° 6, de Roanne au Puy. Cette route passait par Souterron, St-Polgues, les Meynards (commune de St-Maurice) ; elle avait une longueur de 27 kilomètres.

Elle fut déclassée il y a quelques années, lors de la création de la nouvelle route départementale de Roanne à Clermont qui passe à Cremeau. Pour que cette nouvelle route ne deshéritât pas complètement le canton de St-Germain-Laval, l'ingénieur en chef de la Loire fit classer comme route départementale, le chemin de grande communication de Saint-Germain à Cremeaux par Grezoles.

Mais ce changement ne pouvait faire l'affaire ni de la majorité des communes du canton de St-Germain-Laval, ni des communes limitrophes du forez, qui ont intérêt à communiquer avec Roanne, parce que la nouvelle route avait 42 kilomètres au lieu de 27, et qu'elle passait à l'une des extrémités du canton de St-Germain qui est fort large.

Le Conseil général le comprit, et il décida la création d'un nouveau chemin qui n'a pas été exécuté en totalité. Le chemin tel qu'il existe s'appelle : « *Chemin d'intérêt commun n° 8, de Changy à Boën.* »

Le but du conseil général était ou devait être : 1° De relier le Forez et le canton de St-Germain Laval au Roannais, par la rive gauche de la Loire.

2° De fournir un débouché à plusieurs communes du canton de St-Germain, qui en manquaient complètement.

Pour atteindre ce double but, d'une façon utile, il fallait aboutir par la ligne, la plus courte possible, à la ville de Roanne, centre de transactions importantes.

En d'autres termes, il fallait après Bully, traverser le village des Plaignes, les bourgs de St-Maurice et St-Jean, et couper diagonalement ce triangle compris entre le bourg de St-Maurice, Roanne et Villefontaines.

Le défaut d'entente entre les habitants de St-Maurice et de Villerest, un peu de tiédeur de la part des intéressés qui ne comprennent pas encore les services que pouvait rendre cette route, sont venus mettre obstacle à l'exécution de cette dernière partie. En présence de ces obstacles, l'administration ne s'est plus préoccupée que de donner un aboutissant quelconque à la nouvelle voie. Et c'est ainsi qu'elle l'a prolongée jusqu'aux Meynards, c'est-à-dire au point où aboutissait déjà un chemin d'intérêt commun venant de Changy.

Cette solution provisoire est tout à fait préjudiciable aux communes intéressées ; il est impossible qu'on s'y arrête plus longtemps, car le chemin actuel beaucoup trop long et qu'on pourrait comparer à l'ancienne ligne de Roanne à Lyon par St-Etienne, par rapport à la ligne de Roanne à Lyon par Tarare, ne leur procure pas des avantages en rapport avec les sacrifices qu'elles se sont imposés pour l'établir. Et il s'agit ici d'une ligne d'une très-grande importance.

MM. les conseillers généraux le reconnaîtront bien vite, s'il veulent arrêter leur attention sur les faits suivants :

Premier fait.

1° De la route départementale de Roanne à Clermont, qui passe à Grezailles, Cremeaux, jusqu'à la Loire, c'est-à-dire sur une largeur moyenne d'environ 10 kilomètres, le chemin dont nous nous occupons, est la seule voie de grande vicinalité qui existe. Ce chemin, à partir du sommet des collines du roannais, se subdivise en réalité en trois branches :

1° Les chemins n° 12 de Dancé à Feurs par St-Paul-de-Vézelin, St-Georges-de-Baroilles, Nervieux, Mizérieux, Cleppé.

2° Le chemin d'intérêt commun n° 37, de Amions à St-Etienne-le-Molard, par Pommiers, St-Sulpice.

3° Le chemin de Amions à St-Germain-Laval et Boën.

Deuxième fait.

Dans le canton de St-Germain-Laval, le chemin traverse les communes de Bully, Dancé. Ces communes verraient bien vite leur sol doubler de valeur, si plus rapprochées de Roanne, il leur était facile d'y aller chercher la chaux qui a si considérablement accru la fertilité de plusieurs parties de notre arrondissement. Elle faciliterait l'exploitation des mines de Bully qui viennent d'être achetées par une compagnie sérieuse.

Troisième fait.

Les agglomérations des Plaignes, de St-Jean, St-Maurice et Villerest, qui n'ont entre elles aucun moyen de communication, seraient reliées directement ou à l'aide d'embranchements, par une excellente route. De plus, la route nouvelle les rapprocherait de Roanne.

Ainsi à un point de vue très-général (relations commerciales entre le forez et le roannais), comme au point de vue particulier de ces dernières communes, l'utilité de la rectification de la route n° 8, est considérable.

Elle n'est plus contestée aujourd'hui par personne.

Nous n'avons pas d'étude à présenter au Conseil général, mais nous savons que deux projets ont été étudiés partant du village des Plaignes.

Le premier passant par Villerest coûterait 67,000 francs ; l'exécution du deuxième qui laisse Villerest de côté, demanderait seulement 38,154 fr. Mais ni l'un ni l'autre ne donneraient satisfaction aux intéressés, car ils n'abrègeraient pas sensiblement le parcours actuel.

Et toutes la question est là : ABRÉGER LA DISTANCE.

Dans ces circonstances, nous avons l'honneur de prier le Conseil général de faire étudier dans un bref délai le tracé du chemin le plus court possible entre Bully et Roanne.

Nous prions MM. les membres du conseil général d'agréer nos respectueuses salutations.

LA DERNIÈRE BATAILLE. Épopée prophétique de l'année 1909. tel est le titre d'un petit livre fort curieux ayant pour auteur un républicain prussien, mort récemment en exil, et pour traducteur M. Emond Thiandière.

Le drame le plus grandiose et le plus émouvant est contenu dans quelques pages de ce petit livre.

L'action commence au partage de l'Europe entre les empereurs d'Allemagne et de Russie vers l'année 1899, se déroule en une formidable guerre entre ces deux potentats, et s'achève par l'exécution de tous les princes européens que fusillent les propres soldats de leurs gardes, et par la proclamation des États-Unis d'Europe.

Le vente chez Armand Le Cgevalier, 61, rue Richelieu, un joli volume élzévirien. Prix ; 90 centimes franco par la poste.

AVIS

Les anciens soldats dont les noms suivent peuvent se présenter à la mairie (Bureau militaire) pour recevoir leurs masses individuelles.

Laurent Gilbert. — Michel Jean Marie. — Bongrand Jean. — Favier Benoit. — Conbrichon Jean Marie. — Berthillot Claude. — Decloire Jean François. — Verger Claude. — Bonnier Jean François. — Paras Claude. — Magnier François. — Martin Louis. — Giraud Jean. — Barbier Alexandre. — Seyrol Jean. — Boulard Jean. — Courteval Jean Marie. — Moissonnier Jean. — Ronset Antoine. — Chabert Jacques. — Duvoildy Jean Louis. — Placé Benoit. — Guillarmet Louis Frédéric. — Jacquier Antoine Séraphin. — Jules Jean. — Supaly Claude Marie.

LA SOLIDARITÉ

Les sociétaires de la société cooperative, la Solidarité, sont prevenus que le conseil d'administration a décidé, qu'à partir du 1er Avril il sera tenu compte, à chacun de ceux dont le versement sera à jour de leur part dans les bénéfices.

Les sociétaires sont invités à venir au siège de la société pour se munir d'un carnet sur le quel seront inscrites leur consommation et leur parts dans le dividende qui leur reviendra.

D'une causerie de notre ami Joignaux nous extrayons les lignes suivantes sur les quelles nous appelons l'attention de nos lecteurs cultivateurs :

Le 8 du mois dernier je conseillais aux cultivateurs de livrer moins de veaux à la boucherie et de faire plus d'élevé. Il y a plus de profit à faire des animaux complets qu'à faire des veaux pour la boucherie.

On estime qu'il faut 10 kilos de lait pour produire un kilo de poids vif. A raison de 10 centimes seulement le kilo de lait, le kilo de poids vif reviendrait à 1 fr., et 100 kilos de poids vif devraient être payés 100 fr. pour rentrer dans les frais d'élevage. Qu'on pèse le veau à la naissance, qu'on le pèse au moment de la vente, et la différence donnera le poids obtenu par l'élevage.

On estime qu'un bon veau de 35 à 40 kilos à la naissance consomme pendant huit semaines environ 650 kilos de lait, et arrive à 105, 110 et 120 kilos de poids vif, dont il faut rabattre un quart pour avoir le poids net.

Après cela, nos ménagères peuvent établir à peu près le prix de revient de leurs veaux de boucherie, calculer ensuite, selon la valeur des fourrages, ce qu'il leur en eût coûté de les développer complètement, et se demander si elles n'auraient pas davantage à poursuivre ce développement, c'est à-dire à faire des vaches ou des bœufs.

Ne garder un veau que six ou huit semaines, le livrer au boucher et toucher une somme assez

ronde, c'est beau ; mais ce qui me semble autrement beau, c'est de peupler l'étable, d'avoir à dix-huit mois, de bons reproducteurs, des bêtes de travail, de faire beaucoup de fumier beaucoup de viande nutritive, beaucoup de lait !

Il est bien certain que la richesse publique y trouverait son compte ; mais je ne m'arrête point à cet argument sentimental ; c'est à l'intérêt privé que je parle, et je lui répète qu'au prix où sont les fourrages, il y aurait pour le cultivateur plus de profit à fabriquer des vaches et des bœufs qu'à sacrifier les veaux.

Pendant qu'on bat la grosse caisse pour attirer l'attention sur la merveilleuse déposition du comte de Paris sur la situation des classes ouvrières, qui se vend, quand elle ne se donne pas, sous la forme d'un fort in-8°, tous les orléanistes ont voté, les princes aussi, contre la proposition Tolain. Cette position tendait à porter au budget une somme suffisante pour le voyage et le séjour à l'exposition de Vienne des ouvriers délégués, pour étudier les progrès industriels de toutes les nations qui y ont envoyé leurs plus beaux produits.

Les ouvriers ne liront pas la brochure du prince et se souviendront du vote.

Le Corsaire a ouvert une souscription pour que notre industrie n'ait pas à souffrir des rançunes et de l'aveuglement des honorables monarchistes. Déjà les grands industriels plus avisés qu'eux commencent à souscrire pour de sommes importantes. Le syndicat des bronziers a voté 5,000 francs.

On peut espérer une manifestation importante. Le branle est donné et des souscriptions s'ouvrent dans toutes les villes industrielles. Nos ouvriers délégués iront à Vienne.

Les feuilles pieuses sont pleines d'un récit-circulaire de l'ouverture d'un nouveau cercle catholique d'ouvriers dans la rue de Montreuil, au faubourg Saint-Antoine. M. le capitaine de Mun a, comme d'habitude, pris la parole en présence du général de Geslin, commandant la place de Paris et d'un grand nombre d'officiers en grand uniforme. Quelques jours avant, à Versailles, il y avait fête et distribution de récompenses à un cercle catholique, non plus ouvrier, mais militaire. Il est situé rue des Boudonnais, et dirigé par les frères maristes. M. le maréchal Mac-Mahon, plusieurs généraux et un grand nombre d'officiers assistaient à la fête, pour montrer, comme a dit un des orateurs, l'importance dominante, prépondérante qu'ils donnaient à la question religieuse. M. Mabile, évêque de Versailles, a aussi pris la parole.

Enfin, l'autre jour, on a constaté au conseil municipal que le sous-sol de l'église Saint-Augustin était affecté à un cercle militaire. « Votre devoir, a dit M. le comte de Mun dans un de ses discours, est de ressaisir la direction de la chose publique. » On voit que ce conseil est suivi et qu'il commence à recevoir une sanction pratique. L'alliance de l'état-major de l'armée et du clergé ne s'est jamais manifestée d'une façon plus éclatante.

On commence à parler d'un voyage de M. Thiers à Belfort aussitôt après l'évacuation allemande. On dit aussi que le premier bataillon français qui rentrerait dans l'héroïque cité aurait à sa tête le colonel Denfert, ce qui serait bien dû au brave officier.

QUESTIONS OUVRIÈRES

Le refus de l'Assemblée nationale d'adopter la proposition de M. Tolain, relative à l'envoi à l'Exposition de Vienne de délégués ouvriers, commence à produire les résultats qu'on devait en attendre.

M. Lockroy a soumis au Conseil municipal, dans sa séance de jeudi, une demande d'ouverture d'un crédit de 50,000 francs, qui serait consacré à couvrir les frais de voyage et de séjour à Vienne d'ouvriers parisiens désignés par les chambres syndicales ouvrières. Ce projet n'a pas été pris en considération, M. le préfet de la Seine ayant fait remarquer que le Conseil n'était pas autorisé à délibérer, dans la session actuelle, consacrée au vote du budget, sur des sujets de cet ordre, qui ne peuvent être introduits qu'en session extraordinaire.

A l'issue de la séance, les membres du Conseil municipal, désireux de manifester desuite, individuellement, puisqu'il leur était interdit de le faire actuellement comme corps constitué, leur sympathie pour la classe ouvrière parisienne dont ils ont mission de défendre les intérêts, les membres du Conseil municipal ont organisé spontanément une souscription ; vingt-six conseillers y ont pris part, et elle a produit 860 francs.

D'autre part, notre confrère, le Corsaire, a pris l'initiative d'ouvrir une souscription, destinée à couvrir les frais de voyage et de séjour à Vienne d'ouvriers français. La résolution de notre confrère n'a pas été inspirée par un mesquin intérêt de parti ou de classe ; elle a été inspirée par l'intérêt supérieur de la prospérité de l'industrie nationale. Aussi, le Corsaire s'adresse-t-il à tous ceux auxquels ce grand intérêt patriotique est cher, et a-t-il droit de compter sur leurs concours.

La souscription du Corsaire sera close le 10 avril

Nous lisons dans l'Union républicaine : Quincy, le 6 mars 1873.

Monsieur le Rédacteur, Je vous assure que c'est embrouillé comme un nid de chardonneret, notre politique !

Aussi, je disais à M. le curé : — Expliquez-moi donc, s'il vous plaît, monsieur, si nous sommes encore en République ?

— Maître Pierre, nous ne sommes pas du tout en République.

— Alors, monsieur le curé, avons-nous un roi ? — Pas du tout, mais ça viendra, ça vient tous les jours.

— Pourtant j'avais lu, monsieur le curé, que M. Thiers disait, — il y a pas longtemps, ma

foi : « La République est le gouvernement légal du pays. »

— M. Thiers disait ça pour amuser les républicains et les faire tenir tranquilles.

— Vous croyez donc que M. Thiers mentait ? — Oh ! non, je ne veux pas dire ça, maître Pierre, mais M. Thiers faisait de politique.

— Faire de la politique, ça n'est donc pas dire la vérité vraie ?

— Pas toujours, maître Pierre ; vous comprenez que l'intérêt de la tranquillité publique veut quelquefois que la vérité soit enveloppée, cachée. Si M. Thiers avait dit nettement : « Au fond je suis d'accord avec les royalistes. » les républicains auraient jeté les hauts cris ; il fallait les maintenir en leur faisant croire à la République, gouvernement légal du pays.

— Et pourquoi ça ? monsieur le curé.

— Parce que, pendant ce temps-là, les princes et leurs amis avaient le loisir de pouvoir s'entendre pour savoir lequel deviendra roi, comme s'en est occupé Mgr Dupanloup, et on espère bien que ça va s'arranger ; — on espère toujours. Tous les rois d'Europe, y compris l'empereur Guillaume, voudraient voir un roi sur le trône de France ; il n'aimerait pas le voisinage de la République, comme vous pensez bien.

— Et vous pensez que M. Thiers prête les mains à cette affaire-là ?

— Oh ! je ne dis pas ça, maître Pierre. Mais tous les conservateurs, les amis de l'ordre, de la religion, de la famille, de la propriété sont d'avis qu'il faut un roi pour bien gouverner le pays.

— Mais, monsieur le curé, tous les conservateurs, amis de l'ordre, de la religion et de la propriété, étaient bien aussi d'avis qu'il fallait voter oui, dans le temps, et ça n'a pas fait du tout les affaires du pays ; le pays n'a plus guère confiance dans ces conservateurs qui ont si mal conservé l'Alsace-Lorraine et les milliards de la France. Aujourd'hui, avec tous les impôts à payer, il faut la tranquillité et que le travail marche bien pour que l'ouvrier puisse gagner sa vie.

— Mon ami, avec le roi, la cour, les princes, les princesses, les ducs, les marquis, les comtes, les barons, tout marchera ; tous ces gens-là dépenseront des millions ; le roi sa liste civile de 25 à 30 millions par an, les princes, princesses, les ducs comme ministres seront payés, tous les préfets seront comtes ou barons...

— Mais, monsieur le curé, d'où viendront ces millions de la liste civile du roi, des princes, des ministres, des préfets ?

— Mais de l'impôt, comme d'habitude.

— Payé par qui ? — Par tout le monde.

— Alors ces millions sortiront de nos poches pour aller dans celles du roi, des princes, princesses, ministres, préfets ?

— Comme toujours, pardieu ! et ces gens-là feront travailler les ouvriers.

— De sorte qu'on prendra, par l'impôt, l'argent de tout le monde, on le donnera au roi, aux princes, à leurs amis pour qu'ils fassent travailler tout le monde ; mais si tout le monde gardait son argent pour faire travailler chez soi et le dépenser à sa guise au lieu de le donner au roi, aux princes, princesses et à leurs amis, m'est avis, monsieur le curé, que ça vaudrait tout autant.

— Pas du tout, mon ami, ça ne serait pas le règne de l'ordre ; la religion, la famille, la propriété s'en trouveraient très-mal.

— Surtout la famille du roi, la famille et la propriété des princes et de leurs amis. Ah ! je comprends, monsieur le curé... on voudrait encore gruger le pauvre monde au profit du roi, des princes et de leurs amis. — Non pas ! non pas ! j'aime mieux la République.

Pierre SAUVIGNON.

DRÔME. — On lit dans l'Union républicaine de Valence : Die, 10 mars 1873.

Monsieur le rédacteur en chef, Veuillez donner de la publicité au fait suivant, qui mérite d'être mis à l'ordre du jour de la presse.

C'est M. le curé de Die qui est le héros de cet événement, sujet d'un scandale public. Ce ministre de Dieu, qui a la mission, à ce que je crois, de prêcher la charité et le pardon des injures et de donner lui-même l'exemple de ces vertus, s'acharne avec une irritation peu chrétienne contre l'école communale laïque.

Il n'a d'autres griefs contre cette honorable institution que sa prospérité et la protection dont elle est justement l'objet de la part de la municipalité.

Cette école a seule le caractère communal. Les frères ignorantins, qui ont ouvert leur établissement sous l'empire, grâce à des subventions particulières, n'ont droit à aucune faveur du budget de la commune.

A l'époque de sa fondation, elle fut destinée, dans l'esprit de ses fondateurs, à battre en brèche l'école communale.

Malgré son origine et sa situation d'institution libre, l'administration locale ne cessa, sous l'empire, de la protéger au détriment de l'école communale, et de lui venir même en aide, au moyen de ressources empruntées au budget municipal.

L'école communale était déshéritée, et l'école catholique jouissait de toutes les faveurs de nos administrateurs d'alors, tant et si bien que les pères de famille avaient tout à fait déserté la première, dont l'entretien était systématiquement négligé.

La nouvelle administration municipale, qui est entrée en fonctions au 4 septembre, a réparé ces torts. Elle a traité l'école communale... en école communale, et l'institution chrétienne libre a été abandonnée aux soins de ses patrons.

Comment la municipalité pouvait-elle s'inquiéter d'un établissement qui n'a pas été fondé par la ville ?

Aussi l'école catholique prospère et l'école chrétienne est en pleine décadence.

Indévia.

M. le curé n'y tient plus. Il sermonne vertement ses ouailles pour leur patronage d'une école impie. Il menace de les priver de son absolution et de garder la communion pour les enfants des frères.

Dans l'un de ses dernières sermons il s'écrie : « On fait de tous côtés la guerre à Dieu, les

« nouvelles écoles que l'on crée partout, écoles « impies et athées, elles aussi ne veulent plus de « Dieu : vous en avez des exemples sous les yeux. » Puis, se tournant vers les élèves de l'école communale de garçon, qui ne faisaient aucun bruit, il a ajouté, comme pour les désigner mieux encore : « Enfants, taisez-vous, je vous prie, ce « sont toujours les mêmes qui parlent, mieux « vaudrait ne pas venir à la cérémonie, et puisque « vous ne voulez pas vous taire, il faut sortir. »

Voilà le grand mot lâché : il faut sortir. L'instituteur sort et ses élèves le suivent. Grand scandale dans la ville. L'opinion publique seule peut faire justice de pareils actes. L'instituteur s'est plaint. Mais que peut-il contre l'omnipotence du curé : Recevez, Monsieur le rédacteur, etc.

X.

Notre honorable correspondant se demande ce que peut l'instituteur contre l'omnipotence du curé.

Il peut ceci, suivant nous : Ne plus remettre les pieds à l'église et entraîner dans cette croisade la population libérale de Die. M. le curé s'assouplira. Il n'y a qu'à leur couper les vivres, à ces messieurs, pour faire capituler.

E. L.

La semaine dernière, un enterrement a eu lieu à Saint-Etienne dans des conditions qui méritent d'être rapportées. Le fait a sa moralité.

M. G..., teinturier, avait, paraît-il, manifesté à ses amis, dans ses derniers moments, l'intention d'être enterré civilement. Après sa mort, sa famille, sa veuve dit-on, en décida autrement. On ne saurait dire précisément pourquoi et par qui, mais le fait est que l'autorité dût être avisée, car on déploya pour ces funérailles, un véritable luxe d'agents de la force publique et notamment, 8 gendarmes, 8 sergents de ville et plusieurs agents de la police de sûreté. C'est vainement qu'un des parents au moment où le cortège entra à l'église, pria le brigadier de gendarmerie de se retirer, sa présence lui paraissant inutile : c'était la consigne ! Elle fut exécutée rigoureusement, et, et le défunt fut escorté jusqu'à sa dernière demeure par la force publique et un grand nombre d'amis.

On craignait, paraît-il, l'enlèvement du corps !... On craint toujours quelque chose ici. La funèbre cérémonie s'est accomplie dans le calme le plus parfait, et tous les assistants se retirèrent, aussi surpris qu'indignés de l'étrange et bien inutile protection qu'on avait cru devoir donner au cortège.

Tels sont les faits que nous livrons sans commentaires aux méditations de nos concitoyens.

(République des paysans.)

A partir du 1er avril, la Revue Universelle paraîtra sous le titre de Revue du Parlement, journal hebdomadaire des Débats politiques et littéraires. Rien d'ailleurs n'est changé dans la direction ni dans la rédaction de ce recueil, dont M. Amédée MARTEAU reste directeur, et qui continuera à paraître avec le concours et sous le patronage de MM. BARDOUX ; BERTAUX ; Albert CHRISTOPHE ; Achille DELORME ; Ernest DUVERGIER de HAURANNE ; Emile LENOEL ; De MARCÈRE ; Comte d'OSMOY ; PHILOPOTEAUX, membres de l'Assemblée nationale. La Revue publie une livraison par semaine ; 52 par an, formant quatre grands et beaux volumes. Prix d'abonnement : 26 francs par an.

Pour les abonnements écrire franco à M. Amédée Marteau directeur de la Revue Universelle 84, rue Saint Lazare, à Paris.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE, DU 29 AU 25 MARS 1873.

Mariage (2)

Auberger Joseph, 23 ans, employé à l'usine à Gaz, et Peillat Reine, 20 ans, lingère. Zaccého Jacques, 26 ans, peintre, et Bonneton Marguerite, 24 ans.

Naissances (14)

Berland Joséphine, fille de Jean-Claude Berland, maçon, et de Gallet Antoinette, tisseuse. — Corne Joséphine-Louise, fille de Mathieu Cornet, employé au chemin de fer, et de Montfort Joséphine. — Canard Jean, fils de Antoine Canard, ouvrier tanneur, et de Breton Jeanne, tisseuse. — Boucaud Louis, fils de François Boucaud, tisseur, et de Denis Jeanne-Marie, tisseuse. — Lucas François, fille de Claude Lucas, corroyeur, et de Dégoulange Mariette, tisseuse. — Dugarrat Claude, fils de Pierre Dugarrat, tisseur, et de Morand Jeanne, canneteuse. — Marcellat Madeleine, fille de Jean Marcellat, homme d'équipe au chemin de fer, et de Jacquet Solange. — Montrossier Antoine, fille de Pierre Montrossier, tisseur, et de Jonhannade Madeleine, tisseuse. — Donjon Antoine, fils de Jean-Claude Donjon, tisseur, et de Pigeron Benoitte, tisseuse. — Popelin Pauline, fille de Pierre Popelin, employé au chemin de fer, et de André Marguerite. — My Antoinette, fille de Claude My, tisseur, et de Coutaudier Madeleine, tisseuse. — Dibouis Jean-Pierre-Haphaël, fils de Gilles-Auguste Dubouis, corroyeur, et de Pharahet Marie, tricoteuse. — Cote Louis, fille de Pierre Cote, employé au chemin de fer, et de Peycelon Antoinette-Louise, lingère. — Farjat Antoine-Marie-Auguste, fils de François Farjat, négociant, et de Bergeron Anne-Agarithe.

Décès (8)

Cornet Pascale, 47 ans, journalière, épouse de Pouilloux André, jardinier. — Pelletier Marie, 20 jours. — Lejard Antoine, 3 mois. — Trambouze Benoitte, 68 ans, rentière, épouse de Décoré Etienne, rentier. — Deville Claude, 46 ans, journalier, époux de Sayé Anne. — Enfant présenté sans vie. — Charrier Jeanne, 50 ans, cafetière, épouse de Bonnahaud Jean, cafetier. — Balouzet Claude, 59 ans, rentier, époux de Fonteret Claudine.

Caisse d'épargne de Roanne

Mouvement du 30 au 1er Mars 1873. Versement reçus de 25 dépositaires, dont 4 nouveaux. 5314 00 fr. Remboursements à 23 dépositaires, dont 8 ont été soldés. 4892 63 fr.

On nous adresse la lettre suivante du 21 juin 1866 :

Monsieur, veuillez être assez bon, je vous prie, pour m'adresser deux fioles d'huile de marrons d'Inde, en échange de 10 francs, montant du mandat ci-joint; je vous serai reconnaissant. Une première épreuve a déjà réussi; la personne qui en a usé en a été fort contente.

SOUPA, ancien notaire, à Beaulieu (Loiret).
Contre gouttes, rhumatismes et névralgies, l'huile de marrons d'Inde est le meilleur calmant externe. Prix 3 et 3 francs, chez M. GENEVOIX, 14, rue des Beaux-Arts, et dans les pharmacies.

Un Prêtre a inventé un remède d'une efficacité certaine (facile et insensible) guérissant à vie, les cors et toutes affections des pieds. Envoyer 3 fr., en timbres-poste ou mandat; on le recevra de suite et franco avec l'instruction. MARTIN, 30, faubourg Montmartre, Paris.

Société d'horticulture pratique du Rhône.

Séance du 8 mars 1873.

Présidence de M. Bied-Charretton.

Après l'élection et la présentation de nouveaux membres, la Société, pour répondre aux vœux du ministre de l'Agriculture, nomme une commission spéciale et désigne M. Willermoz comme délégué au concours régional d'Anancy.

Parmi les objets déposés sur le bureau, on remarque: des échantillons de toile-abri pour les arbres fruitiers envoyés par MM. Saint, de Paris; une jolie pomme obtenue de semis par M. Robert d'Oullins; des dessins et les descriptions des principaux championniers comestibles de notre région, ainsi qu'une notice sur les meilleures plantes à choisir pour bordures, le tout exécuté et rédigé par M. Willermoz; diverses plantes de serres déposées par M. Liabaud, parmi lesquelles: le Gesneria regalis; l'Anthurium Scherzerianum, remarquable variété de la magnifique espèce qu'on admire dans les serres, une Cordyline déracinée, pour montrer la singulière végétation de ce genre. M. Cusin regrette de n'avoir pu à

cause du mauvais temps, apporter des échantillons d'une nouvelle salade d'hiver, qui tend à envahir nos marchés, et qui doit avantageusement remplacer la Barkansie, vulgairement dite Groin d'âne; cette plante péroréologique de Nîmes, qui est venue s'implanter à Lyon, et qui foisonne aujourd'hui dans les champs et les luzernières de Villeurbanne.

M. Willermoz saisit cette occasion pour rappeler que la dent-de-lion préalablement blanchie à l'eau bouillante est un excellent mets mangée cruite comme les épinards.
L'Assemblée se livre ensuite à une intéressante discussion sur le bouturage des végétaux, les époques où il doit être fait, les diverses modes à employer suivant les espèces. M. Liabaud émet de judicieuses observations. Citons une opération faite dernièrement par M. Boucharlat aîné: Sur un pied unique de Pelargonium double blanc qu'il importait de multiplier rapidement, il a pu prendre trois cents boutures en l'espace de six mois; pour cela il prenait les feuilles seules, de son sujet, au fur et à mesure qu'elle se développaient sur ce sujet, dont la végétation était activée par un chauffage raisonné.

Pour extrait: Le Secrétaire, GUSIN.

AVIS

LA CHAMBRE SYNDICALE des Entrepreneurs de la ville de Roanne, ayant fait imprimer des SÉRIES DE PRIX pour tous les corps d'état qui concernent la construction, prévient MM. les Architectes, Entrepreneurs, Tailleurs de pierre, Maçons, Charpentiers, Menuisiers, Plâtriers, Zingueurs, Plombiers, Fondeurs et Couvreurs qu'ils trouveront cet ouvrage chez M. Durand, libraire à Roanne, au prix de 10 francs.

Ce livre est non seulement utile aux entrepreneurs; mais il est encore indispensable à tous ceux qui veulent faire exécuter des travaux; avec ces SÉRIES DE PRIX, chaque propriétaire pourra se rendre compte d'avance des dépenses qu'il veut faire et vérifier ensuite les mémoires de son entrepreneur.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être ap-

pliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M. Hermann-Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquiescer de vastes terrains contigus à l'usine du faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ses types prêts à livrer et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à vapeur.



M. BOURNICHON DENTISTE DE PARIS

Est arrivé à Roanne, Hôtel du Centre.

Il prie de ne pas le confondre avec un sieur Bournichon de Roanne, prétendant arriver de Paris.

La loi militaire de 1872, expliquée par demandes et par réponses, par P. Rambaud, docteur en droit, doit être consultée par tous les jeunes gens que la législation nouvelle appelle sous les drapeaux. Ce petit volume est le Guide nécessaire de tous les soldats qui veulent se rendre compte du service militaire actuel et des obligations qu'il impose.

En vente chez M. Le Chevalier, 61, rue Richelieu. Prix: 50 centimes franco par la poste.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 18^e livraison (5 avril 1873). — TEXTE: Le Poisson d'Avril, par Levoisin. — Dans l'extrême Far-West, par R. B. Johnson. — L'Exposition internationale de Vienne, par Louis Rousselet. — Le Marchand de Venise, par Et. Leroux. — Les Poissons dans une lettre. — Le Jardinage de la Jeunesse, par L. Chatenay.

DESSINS par Krafty, de Pène, Adrien Marie, Clerget, Rouyer.

Bureaux de la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

PLUS DE HERNIES. Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P^r Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^r Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

Table with 3 columns: MERCURIALE, St-Pourçain, Roanne. Lists prices for various goods like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Haricots, Farine, Pain de luxe, Pain blanc, Pain de ménage, Foin, Paille, OEUFS, and Beurre.

Pour tout ce qui doit être signé. Le gérant, V. CARTAY.

Roanne, imprimerie Vignal et Cie

PLUSIEURS CHAMBRES GARNIES. Boulevard du Midi et rue Beaulieu, près les Promenades. S'adresser à Mme Vve JOURLIN, boulevard du Midi.

CAFE-RESTAURANT. TIENT DES PENSIONNAIRES.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES. Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles.

LE 15 AVRIL COURANT REOUVERTURE DE L'HOTEL DU CENTRE. 10, rue Bourrasnières à Roanne. Tenu par FÉLIX LAUPIRÈTRE. CHAMBRES ET SALONS MEUBLÉS. Table d'hôte à 11 et à 6 heures. Service à la carte à tout heure.

200,000 CURES AUTHENTIQUES. Les prescriptions des plus hautes sommités médicales prouvent que les gastrites, dysenteries, constipations chroniques, opipiâtres, hémorrhoides, la goutte, les rhumatismes, l'asthme, les catarrhes, glaires, pâles couleurs, les maux provoqués par les retours d'âge, les éruptions, dartres, enfin toutes les maladies de l'estomac, du foie, des intestins, de la peau et du sang sont guéries radicalement par la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux; ses merveilleuses vertus médicales attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament.

INJECTION VRAI INFAILLIBLE. La seule guérissant les écoulements les plus anciens. Un flacon suffit. Prix 4 fr. avec prospectus, Pharm. BARRAJA, c. Lafayette, 115, Lyon.

AVIS. M. DAMON, F^r de Plâtre et M^d de Vins, rue du ivage et Creux-Grange à ROANNE. A l'honneur de rappeler aux propriétaires et aux débitants, qu'il a toujours des vins de BOURGOGNE en 1^{er} choix comme ordinaire.

PATRICK ELLIOTT. CRÉDIT COMMANITAIRE. AVIS du dimanche 6 avril. Commission, Consignation demande sous fins 13 fr. 0/0 à Lyon. Ordres de Bourse achetés Obl. Suez 422.50. Missions très-proch. Empt Ottoman, 650 millions.

A VENDRE UNE VOITURE. Genre vis-à-vis entièrement neuve. S'adresser au bureau du Journal.

LA VELOUTINE. CH. FAY. Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Conservation de la santé par les PILULES DE FAMILLE. Hygiéniques, toni-purgatives, dépuratives, et stomachiques. Contre les constipations opiniâtres, migraines, maux d'estomac, de reins, irritations d'intestins, congestions cérébrales, etc.

PLUS DE MERCURE!!! Les DRAGES DUCOR, toniques, dépuratives, garantis sans mercure, sont infaillibles contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements, maladies de vessie, incontinences ou rétentions d'urine. Trait sans privation ni régime. Note explic. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph à Toulouse, rue Marabout, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier.

AVIS. Horloger-dijoutier, rue Nationale, 10. Prévient le public, que son magasin étant en réparation pour cause d'agrandissement, il pourra comme par le passé, satisfaire aux besoins des personnes qui voudront bien continuer à l'honorer de leur confiance soit pour la vente soit pour toute espèce de réparations.

A LOUER DE SUITE UN VASTE MAGASIN. Et dépendances. Situé rue Neuve-des-Bourrasnières, 12. S'adresser à M. de Rollat-Pochain, propriétaire, ou à M. Balouzet-Déchaux.

A LOUER DE SUITE UN VASTE EMPLACEMENT. Situé rue Traversière, 18. S'adresser à M. J. DÉCHAVANNE.

BELLE MAISON A VENDRE. Située place St-Jean en face la rue des Planches. Cet immeuble complètement réparé, a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, pouvant servir à diverses industries, telles que café, restaurant, magasin, de nouveauté, etc. En outre d'une vaste salle, il y a 17 pièces en parfait état.

ARTICLES DE MÉNAGE. Bouteilles de cuisine, Fontaines à filtre, Porte-bouteilles en fer, etc. Collections réunies des Articles de Ménage, JARDIN, LITERIE, TAPIS, etc., etc.

A LA MÉNAGÈRE. Vaste Etablissement, 20 boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris. ENTRÉE LIBRE. PRIX FIXE MARQUÉ. ENVOI FRANCO DU CATALOGUE.

ARTICLES DE JARDIN. Bancs de jardin, Bancs dits de square, Chaises en bois rustique, etc. Gymnastique, Jeux et Ornaments de Jardin, Pompes d'épousément et d'arrosage, etc.